

promptes et efficaces pour protéger les droits, à tout le moins moraux, que conféraient aux aborigènes leur qualité de premiers occupants du sol. Des traités furent, en conséquence, conclus avec les Indiens par lesquels ceux-ci cédèrent au domaine leurs droits territoriaux. En échange, le gouvernement s'engageait à leur procurer d'autres terres, réservées à leur usage exclusif; à leur payer des sommes d'argent et à leur verser des annuités per capita; à les mettre en mesure d'entreprendre l'agriculture et l'élevage; à faciliter leurs opérations de chasse et de pêche; à pourvoir à l'instruction de leurs enfants et, d'une manière générale, à sauvegarder leurs intérêts. Ces traités ont été conclus de temps à autres, selon les circonstances, au fur et à mesure que l'ouverture de nouveaux territoires à la colonisation contraignait les indigènes à se déplacer. Le dernier en date, portant le n° 11, effectué au cours de l'été de 1921, a pour objet les rivages du fleuve Mackenzie, où la découverte de nappes pétrolifères attira nombre de gens. Jusqu'ici, aucun traité n'a été conclu avec les Indiens de la Colombie Britannique, mais le gouvernement s'est, néanmoins, intéressé à leur bien-être matériel et moral.

**Métiers et occupations.**—Les métiers et occupations des Indiens ne diffèrent guère de ceux de la population blanche qui les avoisine. Cependant, dans les régions les plus éloignées et les moins habitées, la chasse soit au fusil, soit au piège, est encore leur principale source de subsistance. On peut dire que la chasse et la fabrication de la bimbeloterie sont les deux seules occupations dont le monopole ne leur soit pas contesté. Un certain nombre d'Indiens exercent des professions libérales; tous ceux qui obtiennent des diplômes universitaires se trouvent, ipso facto, émancipés, aux termes de la loi. A l'heure actuelle, presque toutes les carrières, toutes les industries et tous les métiers comptent des Indiens parmi leurs adeptes.

*Provinces maritimes.*—Selon le site de leurs réserves, les Indiens des provinces maritimes se livrent soit à la chasse, soit à la pêche, soit aux travaux agricoles.

*Ontario et Québec.*—Dans les régions colonisées d'Ontario et de Québec, la culture mixte est la principale occupation des Indiens, qui ont fait des progrès marqués en agriculture durant ces dernières années, principalement dans Ontario. Le département des Affaires Indiennes s'est assuré les services d'instructeurs agricoles qui visitent les réserves et les écoles indiennes, enseignent les méthodes agricoles modernes et conseillent leur adoption; cet enseignement a porté de bons fruits. Les Indiens d'Ontario et de Québec tirent encore des ressources considérables de la fabrication de certains objets, tels que vannerie, mocassins, raquettes, etc.; dans les parties septentrionales de ces deux provinces, à peu près inhabitées, la chasse aux fourrures est restée le principal moyen d'existence des Indiens.